

Erratum

Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la version française du *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* publié dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du 25 avril 2012 (A.M. 2012-06) et au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2012, Vol. 9 n° 17 dans la section 6.2.2.

L'erratum publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 mai 2012 est publié à la section 6.2.2 du bulletin du 10 mai 2012, Vol. 9, n° 19.